

Compte rendu du conseil municipal du 07 Avril 2015

Présents : Frédéric Cosson, Evelyne Maillard, Fabrice Honoré, Magali Fardao, Maurice Vinette, Nathalie Arrigoni, Nicole Boulard, Cédric Etiembre, Patrice Honoré, Franck Pohu, Patricia Poirier, Laetitia Yvon.

Excusés : David Deboissy, Pascal Gautier, Marie-Christine Moulin.

Invité : M. Bertrand Leray

Ordre du jour

- Présentation et vote du Compte Administratif Lotissement – Approbation Compte de gestion
- Présentation et vote du Budget Primitif de la commune, eau et assainissement et lotissement de La Noé
- Vote des taux d'imposition 2015
- Tarifs de location de la salle des associations
- Abandon du règlement du lotissement La Noé
- Vente à M. et Mme Gilles, vente à M. et Mme Brière, achat à M. et Mme Goideau et alignement avec M. et Mme Leroy
- Nomination d'une rue

● Présentation et vote du Compte Administratif et du Budget du Lotissement La Noë et approbation du Compte de gestion

M. le Maire remercie M. Leray pour sa présence à la réunion de ce soir et présente le compte administratif du Lotissement :

Section d'exploitation :

Dépenses : 186 824.28 € (travaux 177 629.28 €)

Recettes : 214 515.83 € (remboursement EDF 27 691.55 €).

Mme MAILLARD fait voter le conseil municipal, M. le Maire ne participe au vote. Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

M. le Maire présente le Budget du Lotissement pour l'année 2015, il s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 206 777.64 €

Section d'investissement : 186 824.28 €

M. le Maire fait voter le conseil municipal, le Budget 2015 du Lotissement est adopté à l'unanimité.

● Présentation et vote du Budget Primitif eau et assainissement

M. le Maire présente le Budget eau et assainissement pour l'année 2015

Section de fonctionnement : 70 854.97 €

Section d'investissement : 38 488.37 €

Les recettes s'équilibrent avec 2 prévisions de branchements à 5 000 €, une redevance d'assainissement de 18 000 € et une subvention du budget principal de 15 000 €.

M. le Maire fait voter le conseil municipal, le Budget 2015 eau et assainissement est adopté à l'unanimité.

● Présentation et vote du Budget Primitif de la commune

M. le Maire présente le Budget 2015 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement : 388 688.36 €
Section d'investissement : 296 277.05 €

Il apporte quelques précisions :

Le repas du 8 mai pour les aînés sera inscrit au budget de la commune. La subvention du CCAS sera ramené à 400 €.

En recettes la dotation forfaitaire baisse d'environ 7000 €.

En investissement, un souffleur pour la somme de 773.10 € sera acheté pour faciliter le travail de l'agent technique lors de la venue de la balayeuse.

Des nouveaux panneaux de lieu-dit seront changés pour la somme de 3 696.60 € et il est prévu de refaire l'éclairage de l'église pour la somme de 18 000€. Les travaux de voirie prévus s'élèvent à 101 166.00 €.

M. le Maire fait voter le conseil municipal, le Budget Primitif 2015 est adopté à l'unanimité.

● **Vote des taux d'imposition 2015**

Le conseil municipal décide à l'unanimité que les taux d'imposition ne seront pas modifiés pour 2015.

● **Tarifs de location de la salle des associations**

Le conseil municipal décide à l'unanimité que les tarifs de la salle ne changeront pas cette année.

● **Abandon du règlement du lotissement La Noë**

M. le Maire demande au conseil s'il accepte l'abandon du règlement du premier lotissement la Noë. Celui-ci n'a plus de raison d'exister. Le conseil donne son accord, une demande de modification de permis délivré en cours de validité sera envoyée à la DDT du Mans.

● **Vente à M. Gilles, vente à M. Brière, achat à M. Goideau et alignement avec M. Leroy**

M. le Maire informe de la vente de plusieurs parcelles de terrain communaux :

- à M. et Mme Brière pour une surface de 110 m² située rue de la Noë au prix de 5 € le m²
- à M et Mme Gilles d'une surface de 120 m² située en bordure du lotissement de la Noë au prix de 23 € le m².
- à M et Mme Leroy pour une modification du parcellaire cadastral.

Le maire ajoute qu'une parcelle sera cédée à la commune par M. et Mme Goideau d'une surface de 645 m² pour un montant de 0.75 € le m² afin de créer un fossé en limite du lotissement de La Noë.

● **Nomination d'une rue**

M. le Maire demande au conseil municipal de réfléchir quant au nom à donner pour la rue du nouveau lotissement.

● **Subventions aux associations**

M. le Maire présente les demandes de subventions des associations. Le conseil municipal souhaite favoriser les associations du canton et qui ont formulé une demande. M. Pohu

propose que l'on demande l'an prochain le rapport moral et financier des associations afin de connaître les réels besoins.

- **Délibération approuvant le tarif du service voirie de la Communauté de communes**

La CCAM demande aux communes de prendre une délibération pour fixer le tarif service voirie, le forfait s'élève à 800 € pour la commune. Approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 11h45.